

Détail de l'offre

Informations générales

M039-Transverse (logo)

Branche / EntitéEntité d'affectation : M039-Transverse

Ville :

Référence

2015-17758

Date de début de diffusion

07/07/2015

Date limite de candidature

26/07/2015

Personne à contacter

Si vous avez une question à poser, si vous souhaitez faire connaître votre candidature ou simplement vous déclarer intéressé(e) contactez le N° vert mobilité vers les fonctions publiques : 0800 200 300 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Description du poste

Classe/Niveau

II.2

Secteur d'activité / Fonction

Commercial / Marketing / Relation client - Autres Fonctions Commercial / Marketing / Relation client

Secteur(s) d'activité / Fonction(s) secondaire(s)

Tri / Production - Autres fonctions Tri / Production

Nombre de postes à pourvoir

1

Description de la mission

Vous êtes fonctionnaire ou salarié de classe II, vous êtes attirés par la conduite automobile et souhaitez devenir Examineur du permis B, alors votre candidature intéresse le Ministère de l'Intérieur.

Consultez la pièce jointe pour en savoir plus.

Mission principale :

Évaluer les compétences des candidats à la conduite des véhicules de la catégorie B.

Principales activités :

- Réaliser les épreuves pratiques de la catégorie B du permis de conduire
- Restituer les résultats des épreuves pratiques par voie dématérialisée ou par écrit ;

Résultats attendus :

- Réalisation du plan de charge programmé par leur responsable

hiérarchique, le délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) ;

- Déroulement des épreuves dans un climat favorable (conditions d'accueil, de confort et de sécurité optimales) ;
- Production d'évaluation de qualité en menant les examens à terme et en établissant les bilans de compétences des candidats.

Position hiérarchique / Interlocuteurs habituels :

Vous êtes placé sous l'autorité hiérarchique du DPCSR (DDI/Préfecture) du département.

Vous êtes en relation avec le DPCSR et ses adjoints, le service de la répartition des places d'examen, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), les établissements d'enseignement de la conduite automobile (EECA) et les candidats au permis de conduire.

Les postes sont à pourvoir à partir de septembre 2015

Conditions d'exercice du poste

- Formation initiale de 61 jours assurée par l'Institut National de la Sécurité Routière et de Recherches (INSERR) sous maîtrise d'ouvrage de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR)] à Nevers, suivie d'une période de tutorat sur le terrain, assortie d'une accréditation de 2 ans renouvelable ;
- Programmation des journées d'examen deux mois à l'avance : les postiers désignés doivent pouvoir faire preuve d'anticipation concernant leurs indisponibilités et se conformer à leurs engagements ;
- Prise de service : 8h00, à raison de 13 unités de 32 minutes chacune par jour ;
- Procédure dématérialisée : utilisation d'une tablette informatique dans le véhicule d'examen pour le passage des épreuves et mise en œuvre de procédures spécifiques en cas d'impossibilité d'utiliser le matériel informatique ;
- Usage courant du véhicule personnel pour les déplacements, nécessitant la présentation obligatoire d'une assurance.

Localisation du poste

Localisation

Ile-de-France, Hauts-de-Seine - 92

Critères candidat

Compétences recherchées

- Rigueur administrative, autonomie, aisance orale,
- Respect des règles de déontologie et de neutralité, sens affirmé du service public et du relationnel,
- Capacité à mettre les candidats dans des conditions psychologiques favorables à la réussite,
- Maîtrise des procédures et de la réglementation en vigueur,
- Maîtrise des procédures informatiques,

- Capacité à gérer des conflits.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être fonctionnaire ou salarié de la Poste, de classe II,
- avoir plus de 23 ans (être né avant mars 1992),
- être titulaire des permis de la catégorie B en cours de validité, depuis plus de 3 ans (permis délivré avant le 1er janvier 2012),
- ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national des permis au titre d'une restriction de validité, suspension ou annulation,
- être apte physiquement (certificat médical délivré par un médecin agréé).